

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 1 • Toute livraison est soumise à l'acceptation expresse des présentes conditions de vente et à une confirmation écrite par le client de la commande, matérialisée par l'approbation du devis.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société.

- 2 • Le retard dans les délais de livraison ne peut donner lieu à indemnité ou annulation de la commande. Nos délais de réalisation et de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif.

- 3 • Nos fournitures, même convenues franco, voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient, en cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes réserves.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les trois (3) jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré comme accepté par le client. Hormis les dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, qu'elle qu'en soit la nature portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR, dans les trois (3) jours à partir de la livraison. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué sans notre consentement écrit. Ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance.

- 4 • Nos usages de facturation impliquent un règlement à réception de facture par virement ou par chèque. Par dérogation et après accord préalable, nous pouvons convenir selon la loi LME (n°2008-776) d'un délai ne dépassant pas 45 jours fin de mois date de facture, par traite directe en banque. Seul l'encaissement effectif des règlements sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit l'exigibilité de pénalités de retard fixées à trois fois le taux de l'intérêt légal, ces pénalités étant dues sans mise en demeure préalable.

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché. Les commandes enregistrées depuis trois mois et pour lesquelles aucune suite n'a été donnée par le client, feront l'objet d'une facturation correspondant aux travaux réalisés pendant cette période.

Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures. Le défaut de paiement d'une seule échéance entraîne de plein droit la mise en recouvrement immédiate de la créance.

- 5 • Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite.

Toutefois les risques sont à la charge de l'acheteur dès l'enlèvement des marchandises par le transporteur. L'acheteur s'engage, en conséquence à souscrire, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des produits.

L'acheteur ne pourra revendre les produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés.

Notre société pourra également exiger, en cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, la résolution de la vente après l'envoi d'une simple mise en demeure.

- 6 • Compte tenu des aléas de fabrication reconnus dans l'industrie graphique, les tolérances de livraison suivantes seront acceptées par le client et facturées en plus ou en moins au tarif de notre proposition :

- Ouvrages brochés jusqu'à 2 000 exemplaires : + ou - 10 %,
- de 2 001 à moins de 10 000 exemplaires : + ou - 8 %,
- de 10 001 à 20 000 exemplaires : + ou - 6,5 %,
- de 20 001 à 25 000 exemplaires : + ou - 5,5 %,
- de 25 001 à 35 000 exemplaires : + ou - 4,5 %,
- de 35 001 à 50 000 exemplaires : + ou - 3,5 %,
- plus de 50 000 exemplaires : + ou - 2,5 %.

- 7 • Les prix indiqués dans les devis sont garantis pendant une durée de 1 mois, passé ce délai la société est susceptible de les actualiser.

Les papiers et produits finis appartenant à nos clients seront stockés à leurs risques et périls. Cette mesure n'étant qu'un service apporté à nos clients, en cas de sinistre, celles-ci ne donneraient lieu à aucune indemnité quel que soit le lieu de stockage.

- 8 • Les difficultés éventuelles qui n'ont pu être décelées à l'établissement du devis et qui seraient trouvées au cours de la fabrication d'un ouvrage feront l'objet d'un supplément. Toutes modifications apportées au texte original (manuscrit ou Support informatique) par le client après la livraison du premier jeu d'épreuves par l'Imprimerie Au Bristol, seront considérées comme corrections d'auteur et facturées comme telles en supplément à nos devis. Tous les supports fabriqués par nos soins sont notre propriété.

- 9 • DROITS DE REPRODUCTION : Nous ne prenons aucune responsabilité au sujet des droits de reproduction des originaux qui nous sont confiés. Le fait de la remise des pièces à imprimer nous garantit contre toute action qui pourrait nous être intentée, de quelque nature qu'elle soit. Par contre, nous conservons tous droits de reproduction sur les compositions, films, clichés, blocs divers, etc. exécutés par nos soins, qui même facturés, restent notre propriété.

- 10 • Tous les supports fournis doivent être des duplicatas et ne seront pas restitués après usage.

Nous sommes complètement dégagés de toute responsabilité en cas d'erreur ou omission quelconques, si le «bon à tirer» même non conforme au modèle original nous est retourné sans correction.

- 11 • LOI APPLICABLE : Toutes les clauses des présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations qui y sont visées, seront soumises au droit interne français.

- 12 • ATTRIBUTION DE JURIDICTION : L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège social.

Tout différent au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix, sera porté devant le TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement.